

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry (*arrivée à 18h46*), CASAGRANDE Hervé (*arrivée à 18h58*), CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam (*arrivée à 19h16*), HERIN Christophe, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Absent excusé : MANEN Cyril.

Procuration : Cyril MANEN à Christophe HERIN.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, soit du 6 mars 2024.

2024/010 – Délibération : Vote du compte de gestion communal 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Doyen d'Age,

Après s'être fait présenter le budget communal de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adopté à l'unanimité.

2024/011 – Délibération : Vote du compte administratif communal 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MAUREL Jean-Claude, Doyen d'Age, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		285 346.41		7 474.22		292 820.63
Opérations exercice	543 075.21	777 361.08	468 935.56	582 569.09	1 012 010.77	1 359 930.17
Total	543 075.21	1 062 707.49	486 935.56	590 043.31	1 012 010.77	1 652 750.80
Résultat de clôture	0	519 632.28		121 107.75		640 740.03
Restes à réaliser					5 759.00	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Pour la section d'investissement, la somme de 121 107.75 euros à l'article 001 recettes d'investissement
- Pour la section de fonctionnement, la somme de 519 632.28 euros à l'article 002 recettes de fonctionnement

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2023 communal.

Adopté à l'unanimité.

2024/012 – Délibération : Vote du compte de gestion lotissement 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Doyen d'Age,

Après s'être fait présenter le budget lotissement de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adopté à l'unanimité.

2024/013 – Délibération : Vote du compte administratif lotissement 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MAUREL Jean-Claude, Doyen d'Age, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				170 300.00		170 300.00
Opérations exercice	72 426.75	72 426.76	57 576.75	0	130 003.50	72 426.75
Total	72 426.75	72 426.75	57 576.75	170 300.00	130 003.50	242 726.75
Résultat de clôture				112 723.25		112 723.25
Restes à réaliser	0				0	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Pour la section d'investissement, la somme de 112 723.25 euros à l'article 001 recettes d'investissement

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2023 communal.

Adopté à l'unanimité.

2024/014 – Délibération : Propositions et vote du budget lotissement 2024

Le budget lotissement 2024 s'équilibre pour la section de fonctionnement à 813 432.25 euros et pour la section d'investissement à 807 066 euros.

Adopté à l'unanimité.

2024/015 – Délibération : Propositions et vote des taxes

Après discussion et vote, le Conseil Municipal fixe les taux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 34.51%
- Taxe foncière non bâti : 28.27%
- Taxe habitation : 9.21%

Le produit attendu étant de 397 262 euros.

Adopté à la majorité.

Madame Marie-Christine BERMES vote contre.

2024/016 – Délibération : Vote du budget unique 2024

Le budget primitif communal 2024 s'équilibre pour la section de fonctionnement à 1 265 988 euros et pour la section

d'investissement à 1 941 653 euros. Le détail par chapitre et article a été présenté intégralement.

Les travaux d'investissement programmés sont les suivants :

- Travaux en régie : 40 000 euros
- VOIRIE : 5 000 euros
- FAVIL : 70 000 euros
- Mobilier Urbain : 5 000 euros
- Achat ordinateurs : 5 000 euros
- Éclairages publics : 20 000 euros
- Mairie : 15 000 euros
- PLU : 6 000 euros
- Réserve foncière : 50 000 euros
- Salle des fêtes : 50 000 euros
- Rénovations bâtiments communaux : 15 000 euros
- Aménagement paysager plantation : 5 000 euros
- Travaux réseaux électriques : 40 000 euros
- Engin roulant : 30 000 euros
- Eglise : 10 000 euros
- Pavillon bleu : 5 000 euros
- Marché de pays : 110 000 euros
- Cimetière : 2 500 euros
- Piscine : 500 000 euros
- Appartement green : 40 000 euros
- Liaison douce : 25 000 euros
- Tennis : 60 000 euros
- Rénovation anciens vestiaires : 492 100 euros

Adopté à l'unanimité.

20h25 : Suspension de séance

21h05 : Reprise de séance

Questions diverses

Local santé

Le chantier ayant pris du retard, le premier professionnel de santé devrait y être accueilli autour du 1^{er} mai 2024.

Il s'agit d'un kinésithérapeute. Les montants des loyers sont en cours de réflexion.

Notre Dame du Rosaire

Les premiers travaux ont débuté, permettant à la chapelle de connaître un premier entretien de nettoyage. Une association devrait bientôt se créer autour de ce patrimoine où les bénévoles seront les bienvenus. La majorité des élus valident le devis de réparation de la toiture s'élevant à 4 800€ HT.

Acquisition d'un nouveau camion

Suite à l'effraction de l'atelier communal ayant donné lieu au vol du camion et de très nombreux outils, la mairie a fait l'acquisition d'un FIAT DUCATO d'occasion.

Réhabilitation piscine chlorée

Les réunions se poursuivent en collaboration avec les élus de Lagrave, la finalisation de la rédaction des statuts du SIVU est en cours d'élaboration. La prochaine étape consiste à rencontrer les communes de Senouillac, Fayssac, Cestayrols et Labastide de Lévis. Florentin et Cadalen restent en suspens.

Décor abri bus / cabane à livres

L'abri bus déposé près du port va être relooké en guise de cabane à livres, où l'on pourra admirer l'illustration en peinture du barrage et d'un petit voilier (Œuvre réalisée par « Aj.Créa »).

Règlement des salles

Quelques modifications relatives à la quantité du mobilier et aux horaires d'entrée dans les locaux ont été réajustées. Les tarifs n'ont pas été modifiés.

Manifestation motards

La Préfecture informe que la Fédération Française des Motards et Citoyens du Tarn organisera une manifestation le samedi 13/04 de 9h00 à 14h00. La RD 988 sera concernée par le circuit emprunté.

Exercice hors terrains militaires – ATHENA 2024

La Préfecture informe d'un exercice militaire de grande ampleur impactant le sud-ouest du territoire national. Celui-ci aura lieu les 15, 18 et 20 mai sur le département du Tarn.

Vergers du Chemin des Rives

La suggestion de la pose de bancs au verger longeant le Tarn après le barrage, est de nouveau à l'étude. Après accord des élus, M. Daniel DON est en charge de l'acquisition de 2 bancs qui orneront ce lieu.

Recherche prêt d'un terrain

Sollicitation d'une famille Riviéroise pour prêt d'un terrain communal pour accueillir un cheval. Après exposition de la demande liée à une élue et suite à débat, renseignements juridiques vont être pris pour permettre à la commune de répondre favorablement à cette demande.

Fin de la séance : 22h37.

Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie.

**Le Secrétaire de séance,
Daniel DON.**

**Le Maire,
Christophe HERIN.**